



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 045 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 9 février 2017

Président

L'honorable Denis Paradis

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 9 février 2017

• (1105)

[Français]

Le président (L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.)): Conformément à l'alinéa 108(3)f) du Règlement, nous poursuivons l'étude relative au Bureau de la traduction.

[Traduction]

Nous avons le plaisir d'accueillir la ministre Foote, qui viendra probablement compléter ce qui a été dit auparavant.

[Français]

Bienvenue, madame la ministre. D'après ce que nous comprenons, vous serez présente durant la première heure et vos représentants resteront parmi nous pour la deuxième heure.

Je vous cède la parole.

[Traduction]

L'hon. Judy Foote (ministre des Services publics et de l'Approvisionnement): Bonjour, monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du Comité.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir invitée. Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour discuter de la réponse du gouvernement au rapport du Comité sur le Bureau de la traduction.

Je suis accompagnée de Mme Marie Lemay, qui est sous-ministre, ainsi que de M. Adam Gibson.

[Traduction]

Le Bureau de la traduction est une institution canadienne unique. En 1934, son établissement a été une affirmation de la réalité canadienne et de la place légitime des deux langues au Canada. Dès ses débuts, le Bureau a réalisé un travail inestimable afin de favoriser le respect de notre dualité linguistique.

Des générations de professionnels des langues ont consacré leurs compétences spécialisées et leur talent au service de la transformation de la capacité du gouvernement fédéral à proposer aux Canadiens des services dans la langue de leur choix. Le sentiment de fierté inspiré par leur rôle et la qualité de leur travail s'est transmis aux employés de la génération actuelle dont la contribution ne se résume pas à de simples mots.

[Français]

Je m'engage à redonner ses lettres de noblesse au Bureau de la traduction.

[Traduction]

Il s'agit d'un organisme qui contribue activement à soutenir la dualité linguistique au sein du gouvernement du Canada.

Monsieur le président, aujourd'hui, l'importance du mandat du Bureau ne se dément pas. Malgré l'apport exceptionnel de ses employés, j'estime que le travail du Bureau n'a pas toujours reçu la

reconnaissance qu'il mérite. Il est grand temps d'envisager une nouvelle approche.

En tant que championne des langues officielles, je suis résolue à donner l'exemple en consolidant la place du bilinguisme comme valeur canadienne. Je m'engage à faire du Bureau de la traduction un centre d'excellence disposé à innover, à adopter des pratiques d'avant-garde et à recruter les meilleurs.

Le Canada, où vit une des grandes populations francophones du monde, est considéré comme un leader mondial qui se doit de maintenir les normes les plus élevées en matière de terminologie, de traduction et d'interprétation.

Je suis reconnaissante envers le Comité d'avoir entrepris cette étude et d'avoir formulé des recommandations. Votre travail a mis en évidence certains des principaux enjeux de la Loi sur les langues officielles, ainsi que le rôle du Bureau de la traduction à l'appui de la dualité linguistique du Canada.

En ce qui concerne les rôles et les responsabilités, la Loi sur les langues officielles, la pierre angulaire de la politique fédérale sur les langues, reconnaît avant tout que l'anglais et le français sont des langues égales dans toutes les institutions fédérales, et elle oblige ces institutions à participer à la promotion de la dualité linguistique.

De plus, la Loi attribue explicitement certaines responsabilités au Secrétariat du Conseil du Trésor et au ministère du Patrimoine canadien. Les ministres Brison et Joly se sont réunis avec votre comité pour discuter de ces responsabilités et des engagements en matière de langues officielles prévus dans leurs lettres de mandat.

En novembre, les ministres Brison et Joly ont annoncé une révision du Règlement sur les langues officielles en ce qui concerne les communications avec le public et la prestation de services. Lorsqu'elle s'est présentée devant vous, la ministre Joly a décrit la consultation qu'elle mène avec les Canadiens dans le cadre de cet examen. Je collabore étroitement avec mes deux collègues pour appuyer leurs efforts et m'assurer que les actions de mon ministère sont complémentaires.

Le Bureau de la traduction donne un sens à la Loi sur les langues officielles en fournissant des services de traduction, de révision et d'interprétation de grande qualité au Parlement, au système judiciaire et aux ministères et aux organismes fédéraux. Il est aussi l'autorité du gouvernement fédéral en matière de terminologie.

Depuis que notre réponse à votre rapport a été déposée, j'ai demandé à des fonctionnaires du Bureau de la traduction de donner suite à vos recommandations. Aujourd'hui, j'annonce d'autres mesures qui vont tout à fait dans le sens de votre rapport.

L'une de ces mesures concerne la question de l'optionnalité. Le Bureau de la traduction gère, en volume, 80 % des besoins de traduction du gouvernement fédéral. La Politique sur les services communs du Conseil du Trésor indique que les organismes comme le Bureau de la traduction doivent effectuer régulièrement des examens visant à évaluer si leurs services devraient être obligatoires ou facultatifs. Les examens sont réalisés en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor.

J'ai écrit au ministre Brison pour lui demander d'appuyer le rétablissement du modèle de prestation de services obligatoire pour le Bureau de la traduction, en complément d'autres initiatives en matière de langues officielles.

Je vais maintenant vous parler d'autres mesures que j'ai demandé à mon ministère de prendre.

Un processus d'embauche pour un nouveau président-directeur général est en cours. Celui-ci devrait être en poste d'ici la fin de l'exercice financier. Le processus était ouvert au public et annoncé aux linguistes. Le comité de sélection comprendra un expert externe du milieu universitaire. Pendant ses premiers mois en poste, le PDG accordera la priorité à la qualité, à l'embauche et à la formation. Ces priorités concordent avec les préoccupations du Comité.

Je vais prendre quelques minutes pour aborder chacune de ces priorités.

Du point de vue de la qualité, le Bureau de la traduction jouit d'une solide réputation, dans l'ensemble du gouvernement du Canada comme à l'échelle internationale. Le Bureau a établi un cadre de qualité qui comprend un système de contrôle de la qualité, un processus d'embauche rigoureux visant à recruter des employés et des pigistes de calibre mondial, et des programmes de formation de renommée mondiale à l'intention de ses experts linguistiques. J'appuie ce processus.

Ainsi, afin d'assurer davantage la qualité de ses services linguistiques, le Bureau est en train de créer un nouveau poste — celui du chef de la qualité. Ce poste sera occupé par un professionnel de la langue qui relèvera directement du PDG. Le chef de la qualité supervisera toutes les activités du Bureau de la traduction liées à la qualité, et participera à la prise de décisions concernant la formation, la technologie, la dotation et d'autres enjeux.

De plus, le Bureau est en train de mettre en place une ligne téléphonique où tous les ministères peuvent appeler pour obtenir des conseils en matière de services linguistiques. Les gens pourront y obtenir des renseignements, par exemple, sur leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles et les clauses uniformisées qu'ils peuvent utiliser dans leurs contrats.

Pour ce qui est du renouvellement et de l'embauche, ces dernières années, la réduction des effectifs par attrition a créé le besoin de gérer les connaissances et l'expertise ministérielles perdues. Je vous assure que nous prenons cette situation au sérieux. Notre mandat est d'offrir aux ministères fédéraux l'accès à des services linguistiques de grande qualité. Les lacunes en matière de capacité compromettent ce mandat, mais nous prenons les mesures qui s'imposent et nous surveillons la situation de près.

Cette année, le Bureau a embauché 19 nouveaux employés pour fournir des services linguistiques dans des domaines précis, tels que les délibérations parlementaires, la protection nationale et la météorologie. Conformément à la Stratégie emploi jeunesse du premier ministre, et dans le cadre de l'engagement continu du Canada envers les étudiants et les universités, le Bureau s'engage à embaucher un minimum de 50 étudiants par année au cours des cinq prochaines années.

De plus, nos projets continus conjuguent les efforts des professionnels expérimentés et de la prochaine génération de traducteurs, d'interprètes et de terminologues. Nous avons également entrepris des initiatives visant à accroître le nombre d'interprètes diplômés d'universités reconnues pour permettre l'embauche d'employés supplémentaires au sein du Bureau et de l'industrie.

Nous allons également rétablir le programme COOP. De nombreuses universités canadiennes, dont l'Université de Moncton, l'Université de Montréal et l'Université d'Ottawa nous ont déjà fait part de leur désir de participer à ce programme.

Le Bureau est très présent dans les régions. Il est ainsi beaucoup mieux à même de comprendre les besoins particuliers des diverses régions du Canada et de s'y adapter. Il poursuivra l'exploitation de son réseau de bureaux régionaux. Ceux-ci emploient environ le quart des 1 300 employés du Bureau. Certains employés travaillent aussi dans des bases militaires, telles que la BFC Gagetown et la BFC Borden.

Monsieur le président, le Bureau de la traduction aide les parlementaires à communiquer avec les Canadiens et à recueillir leurs témoignages; son rôle est crucial. Afin de mieux faire connaître son rôle, et conformément à une recommandation du Comité, le Bureau collabore avec l'École de la fonction publique du Canada pour fournir cette information dans le cadre des cours offerts à tous les nouveaux fonctionnaires. Les nouveaux cours seront donnés ce printemps.

• (1110)

Je vais maintenant parler du nouvel outil de compréhension linguistique.

En procédant à cette étude, le Comité a engagé une conversation importante sur la corrélation entre langues officielles et innovation. Le gouvernement est d'accord avec vos recommandations concernant l'outil de compréhension linguistique, et il a donné suite à toutes ces recommandations. Un plan a été élaboré pour assurer que le contenu de l'outil est examiné de façon régulière par des traducteurs professionnels. Les modalités d'utilisation ont également été modifiées.

Nous devons tabler sur l'innovation afin d'aller dans le sens des priorités du gouvernement en matière de langues officielles. Le Portail linguistique du Canada, un service en ligne, est un exemple de la manière dont on peut utiliser la technologie pour fournir des outils accessibles et novateurs afin d'aider les Canadiens dans tout le pays à communiquer dans les deux langues officielles.

J'aimerais maintenant parler des services d'interprétation du Bureau, et en particulier des efforts déployés pour établir une demande d'offre à commandes pour l'embauche d'interprètes à la pige. Certains ont fait valoir que la nouvelle approche ne respectait pas les principes établis en matière de langues officielles, tout particulièrement en ce qui touche la qualité des services offerts. Après avoir étudié soigneusement la question, j'ai décidé d'annuler la demande d'offre à commandes. J'ai demandé à mes collaborateurs de recommencer à zéro afin d'élaborer une nouvelle approche fondée sur des consultations plus approfondies auprès de représentants de l'ensemble du secteur de l'interprétation.

Monsieur le président, les nouvelles mesures que nous prendrons en ce sens devront absolument tenir compte de notre engagement à l'égard des langues officielles et de la qualité de nos services. Je tiens toutefois d'ores et déjà à ce que vous-même ainsi que les membres du Comité soyez assurés que tous les interprètes embauchés par le Bureau sont dûment agréés, conformément à un processus d'attestation éprouvé qui est reconnu mondialement.

•(1115)

[Français]

Nous sommes le fier parti des deux langues officielles, et nous allons continuer de promouvoir, d'appuyer et de défendre le bilinguisme au Canada.

[Traduction]

Au moment où nous célébrons le 150^e anniversaire du Canada et toutes ces caractéristiques qui en font un si grand pays, votre rapport nous rappelle la contribution du Bureau de la traduction à la dualité linguistique au sein de la fonction publique et du Parlement, tout comme dans l'ensemble de la population. Les mesures que nous prenons rendront le Bureau de la traduction mieux apte à continuer de fournir des services linguistiques de grande qualité, comme il le fait depuis plus de 80 ans.

J'ai à coeur de travailler avec votre Comité en même temps qu'avec mes collègues du Cabinet et tous ceux qui souhaitent veiller à ce que le Bureau de la traduction continue de remplir son mandat aussi efficacement que possible.

[Français]

Merci de votre attention.

[Traduction]

Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

[Français]

Le président: Merci beaucoup de votre présentation, madame la ministre. Merci également de vos commentaires quant à votre travail de collaboration avec les membres du Comité.

Nous allons passer immédiatement au premier tour de table pour les questions et commentaires.

Nous commençons immédiatement par M. Bernard Généreux.

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à Mme la ministre et à ses fonctionnaires d'être ici ce matin.

Madame la ministre, si je ne m'abuse, il avait été prévu d'établir, à compter du 9 mars prochain, de nouvelles procédures qui devaient tenir compte du facteur du prix le plus bas pour accorder les contrats de traduction et d'interprétation. Dois-je comprendre que vous annulez complètement cette mesure et que vous allez prévoir la mise en place d'une autre façon de fonctionner qui tienne compte de la qualité?

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: C'est bien cela, mais permettez-moi d'abord de remercier nos interprètes pour leur précieuse contribution à tout le travail que nous effectuons au gouvernement du Canada.

Nous leur sommes très reconnaissants.

Quel que soit le processus mis en place, nous devons nous assurer qu'il tient compte de la qualité nécessaire pour offrir les services dans les deux langues officielles. C'est la raison pour laquelle nous avons reporté l'application de cette mesure.

Le processus établi devait d'ailleurs prendre fin d'ici quelques jours...?

Mme Marie Lemay (sous-ministre, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Oui, en mars.

L'hon. Judy Foote: Oui, le 9 mars.

Nous voulons nous assurer de bien faire les choses en veillant à consulter des intervenants de tout le secteur. Je répète que c'est une

démarche qui va dans le sens de la volonté de notre gouvernement de fournir des services de grande qualité dans le respect du bilinguisme officiel.

[Français]

M. Bernard Généreux: Est-ce que vous êtes en mesure de m'expliquer quel était le raisonnement derrière cette politique qu'on s'apprêtait à appliquer, soit de vouloir absolument obtenir le prix le plus bas?

Pas plus tard que mardi de cette semaine, des témoins représentant différentes associations d'interprètes au Canada ont expliqué que la politique prévue ne tenait pas véritablement compte de la qualité, mais seulement du prix le plus bas.

Qu'est-ce qui a fait qu'on songeait à adopter pareille politique?

•(1120)

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Comme vous, je comprends mal comment on a pu adopter une telle politique. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis notre accession au pouvoir, nous avons mis les bouchées doubles pour changer le visage du Bureau de la traduction. Ainsi, nous avons annulé l'échéance fixée au 9 mars pour revenir à la case départ et tenir de nouvelles consultations de telle sorte que tous aient voix au chapitre afin d'en arriver à une façon de faire les choses qui sera acceptable pour tous ces gens dont la contribution est cruciale pour que le processus puisse donner les résultats escomptés, notamment au chapitre de la qualité, et ce, pas nécessairement au prix le plus bas.

[Français]

M. Bernard Généreux: D'accord. Merci beaucoup.

J'aimerais revenir sur votre présentation. Vous nous apprenez que vous vous apprêtez à engager un nouveau PDG. Je suppose que le processus se tiendra au Bureau de la traduction.

Est-ce que le départ à la retraite de la présidente-directrice générale qui était en place, et dont j'oublie le nom, était prévu? Est-ce que ce processus était prévu? Est-ce qu'il s'agit d'un contrat qui se termine?

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: C'était Donna... J'ai oublié son nom de famille.

Quel était le nom de famille de Donna?

Mme Marie Lemay: C'était Donna Achimov. Elle occupe maintenant un autre poste.

L'hon. Judy Foote: Donna n'est plus la titulaire de ce poste. Elle travaille maintenant dans le secteur des ressources humaines. Nous sommes à la recherche de quelqu'un qui possède toutes les qualités que nous estimons nécessaires pour mener les destinées du Bureau de la traduction.

[Français]

M. Bernard Généreux: Vous parlez aussi de la formation et de la mise en place de mesures pour miser sur le potentiel de tous les traducteurs et toutes les traductrices au Canada, et de faire surtout du transfert de compétences.

Vous souhaitez que l'École de la fonction publique du Canada puisse inclure ces renseignements dans les cours offerts à tous les nouveaux fonctionnaires. C'était d'ailleurs l'une de nos recommandations. Or, qu'en est-il des fonctionnaires actuels? Auront-ils droit à ces cours, eux aussi?

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Pouvez-vous nous en dire plus long à ce sujet, Marie?

[Français]

Mme Marie Lemay: Je n'en suis pas certaine. Il nous faudra vous répondre plus tard. D'après moi, les fonctionnaires déjà en place pourront aussi avoir accès à ces cours. Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas le cas.

M. Bernard Généreux: C'est parce que vous parlez bien, dans le texte...

Mme Marie Lemay: Oui, nous parlons des nouveaux fonctionnaires. Les cours sont offerts à l'École de la fonction publique, alors tout le monde y a accès.

On me confirme que les cours sont bien destinés à tous. Tous les fonctionnaires y auront donc accès.

M. Bernard Généreux: D'accord. C'est juste que, comme vous parlez bel et bien ici des nouveaux fonctionnaires, cela sous-entend que les fonctionnaires actuels n'auront peut-être pas accès à ces cours.

Vous comprenez que pour nous, membres du Comité, il est essentiel et fondamental que tout l'appareil gouvernemental puisse profiter de l'ensemble de ces cours. C'est fondamental.

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Je suis d'accord avec vous; cela devrait demeurer désormais au coeur de notre démarche, mais je crois que les fonctionnaires se prévalent déjà...

Mme Marie Lemay: Oui.

L'hon. Judy Foote: ... des programmes qui leur sont offerts.

[Français]

M. Bernard Généreux: D'accord.

Ai-je encore du temps?

Le président: Il vous reste 10 secondes.

M. Bernard Généreux: Je voudrais vous féliciter, madame la ministre, d'avoir pris la décision de reporter ce changement. Les témoins que nous avons rencontrés cette semaine étaient extrêmement inquiets en ce qui concerne la qualité.

Entendons-nous bien, il est question de la fonction publique et non d'une entreprise privée. Le facteur du prix est effectivement essentiel et important, mais le rapport qualité-prix doit aussi être fondamental.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Généreux.

Nous allons passer maintenant à M. Lefebvre.

M. Paul Lefebvre (Sudbury, Lib.): Merci.

Premièrement, madame la ministre, un grand merci d'avoir écouté les délibérations du Comité permanent des langues officielles et suivi le travail qui s'est fait par notre équipe.

Dans votre allocution, vous avez dit que huit mesures allaient être prises pour améliorer les choses, et celles-ci répondent tout à fait à nos recommandations. Je vous en remercie énormément. Nous sommes très fiers de voir que notre équipe et le bureau de la ministre travaillent en collaboration.

À l'époque, on avait dit au Comité que ce n'était plus la qualité qui était importante, mais le prix. Dès le départ, toute l'équipe a bien compris que cela ne fonctionnait pas. J'ai donc été très ravi de vous entendre parler de ces nouvelles mesures.

Nous avons soumis un rapport à la suite de notre étude et, au début, nous n'avons pas été satisfaits de la première réponse qui nous a été fournie. Nous nous sommes demandé de quoi il retournait.

Qu'est-il arrivé pour que vous changiez d'idée et pour que vous répondiez maintenant à nos recommandations en proposant ces mesures?

• (1125)

L'hon. Judy Foote: Merci de la question.

[Traduction]

Compte tenu de tout le travail effectué par votre Comité, il est bien certain que notre réponse à votre rapport aurait pu être mieux étoffée. Je dirais que nous n'avons pas été à la hauteur. Il aurait vraiment fallu que nous vous mettions au fait des actions qui étaient menées au sein du Bureau de la traduction. Nous avons bien indiqué certaines des mesures prises dans notre réponse à votre rapport, mais je ne crois pas que nous sommes allés suffisamment en profondeur pour bien vous faire comprendre le travail qui avait été mis en marche.

Cela étant dit, je suis vraiment reconnaissante au Comité pour la contribution qu'il nous a apportée. Nous avons ainsi pu nous rendre compte qu'il fallait en faire encore davantage. Votre engagement indéfectible à l'égard de ces enjeux et les efforts que vous avez déployés parallèlement à ceux du Bureau nous ont ouvert les yeux sur d'autres possibilités d'action qui s'offraient à nous. Je pense notamment à cette suggestion d'écrire au ministre Brison pour lui demander que le recours au service du Bureau de la traduction redevienne obligatoire. En formulant vos préoccupations de cette manière, nous vous avez amenés à prendre des mesures concrètes.

[Français]

Merci beaucoup.

[Traduction]

M. Paul Lefebvre: Merci.

Je constate également que vous comptez donner suite au rapport en engageant 50 étudiants par année. J'aimerais savoir comment le ministère entend s'y prendre pour concrétiser cet engagement. Quelles dispositions seront prises dans les différentes régions du pays?

L'hon. Judy Foote: Je vais demander à Adam de vous fournir plus de précisions à ce sujet, mais permettez-moi d'abord de vous dire que c'est une mesure qui me tient particulièrement à coeur. Comme je suis moi-même en train d'apprendre l'autre langue officielle, j'estime vraiment important que nous offrions ces nouvelles perspectives pour les étudiants, aussi bien ceux qui sont déjà bilingues que ceux qui poursuivent leur apprentissage linguistique. Il est selon moi primordial que nous les mobilisions également.

Nous sondons le terrain dans les différentes régions. Comme je l'ai mentionné, certaines universités ont déjà manifesté leur intérêt envers un programme COOP. Ce ne seront pas les seules. Nous travaillons en étroite collaboration avec le milieu universitaire dans différentes régions du pays, notamment dans les secteurs où des parties intéressées se sont manifestées. Il y a bien sûr également quelques-unes de nos bases où le bilinguisme revêt une importance capitale.

C'est toujours dans un souci de qualité, et je vais maintenant laisser Adam vous expliquer comment ces étudiants que vous connaissez peut-être vont pouvoir tirer parti de cette possibilité nouvelle.

M. Adam Gibson (président-directeur général par intérim, Bureau de la traduction, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Je vais donc apporter quelques précisions. Nous avons déjà sondé l'intérêt d'à peu près toutes les institutions offrant un programme de traduction avec lesquelles nous collaborons régulièrement. C'est ainsi que nous pouvons vous dire que certaines sont déjà prêtes à aller de l'avant. Nous savons qu'un certain nombre d'universités seront intéressées. Nous nous attendons en fait à ce qu'elles le soient toutes.

Il nous faut aussi revoir en conséquence les priorités de notre plan de gestion pour nous assurer de bien tenir compte de ce nouvel apport étudiant. Notre engagement vise les cinq prochaines années, mais je crois bien qu'il pourrait être renouvelé par la suite, car c'est une excellente façon de faire les choses. Pour le bon fonctionnement d'ensemble de notre organisation, il va de soi qu'un tel afflux régulier de sang neuf est primordial.

J'ajouterais seulement en terminant qu'il y a aussi des liens très étroits avec notre présence régionale. Nous avons différents bureaux régionaux dans les villes mêmes où sont situées ces universités, si bien que les étudiants n'auront pas nécessairement à déménager pour accéder à un de ces postes. L'embauche se fera donc également au niveau local.

[Français]

M. Paul Lefebvre: C'est une excellente nouvelle. Il faut assurer la pérennité du Bureau de la traduction, qui est un leader international.

La direction que cela prenait était très inquiétante pour bien des gens. Je vous félicite de revoir cette politique et de réinvestir dans la pérennité du Bureau de la traduction et des interprètes. Partout dans le monde, le Bureau est un phare dans ce domaine. Je vous dis bravo de réinvestir. Merci énormément.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lefebvre.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette (Drummond, NPD): Madame la ministre, je vous remercie aussi de cette nouvelle réponse. Honnêtement, votre première réponse était vraiment décevante. Votre dernière réponse est beaucoup plus intéressante. Il est sûr que j'aurais aimé qu'elle vienne plus tôt, mais nous sommes quand même contents.

Madame la ministre, comme en témoignent les nombreuses lettres que j'ai reçues et certaines études qui ont été faites, l'ambiance au Bureau de la traduction n'est pas bonne. L'une d'elles révèle que c'est l'un des pires milieux de travail du service public présentement. Il y a donc un très grand problème.

Vous avez dit que 12 personnes avaient été embauchées cette année, mais c'est 400 postes qui ont disparu ces quatre dernières années. D'ici 2017 ou 2018, 140 postes de plus seront vacants. Donc, 12 personnes sur 500, c'est vraiment une goutte d'eau.

Y a-t-il une volonté de recréer une ambiance de travail agréable et d'alléger un peu la pression énorme qu'il y a sur les interprètes et les traducteurs? Cette volonté pourrait se manifester par l'embauche d'un nombre considérable de personnes, car 12 personnes, ce n'est pas suffisant.

• (1130)

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Le Bureau de la traduction a effectivement perdu le quart de ses effectifs. C'est beaucoup trop. Comme de raison, les employés qui restent en poste ne manquent pas d'être affectés par cette situation. Lorsqu'une organisation est ainsi privée

d'un apport essentiel de sang neuf, c'est le moral des troupes qui en souffre, car chacun craint de la voir éventuellement s'effondrer.

Le fait est que nous avons embauché 19 personnes cette année alors même qu'il était prévu que 30 postes supplémentaires allaient disparaître. Nous avons donc renversé la vapeur, ce qui me réjouit vivement compte tenu de mon engagement et de celui de mon gouvernement envers la qualité et le bilinguisme.

Nous évaluons actuellement les besoins. À ce titre, nous avons notamment écrit au ministre Brison, comme je l'indiquais précédemment, pour lui demander que le recours au Bureau de la traduction redevienne obligatoire. Nous nous concentrons vraiment sur la qualité, car c'est l'aspect primordial à nos yeux. À cette fin, nous collaborons de près avec nos employés. Je sais d'ailleurs qu'ils ont pu en discuter avec ma sous-ministre, ainsi qu'avec Adam. Nous voulions en effet nous assurer de bien comprendre leurs préoccupations et les questions qui leur tiennent à coeur de manière à pouvoir faire le nécessaire. Nous voulons pouvoir compter sur une main-d'oeuvre heureuse et productive, tout particulièrement au Bureau de la traduction.

Comme vous l'avez indiqué, la demande est énorme, et nous voulons nous assurer que chacun puisse contribuer à y répondre en sachant qu'il dispose du temps voulu pour faire tout ce qu'il faut en vue d'accomplir un travail de qualité.

[Français]

Merci de la question.

M. François Choquette: Madame la ministre, je comprends ce que vous me dites. On a parlé de 140 postes vacants d'ici 2017 ou 2018. Allez-vous, à tout le moins, doter ces 140 postes qui deviendront vacants par attrition? Pouvez-vous me confirmer cela?

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Je vais demander à ma sous-ministre de vous parler du plan que nous avons élaboré à cette fin.

[Français]

Mme Marie Lemay: Merci beaucoup.

Comme Mme la ministre l'a dit, nous avons inversé la tendance. C'est une nouvelle ère qui a commencé pour le Bureau de la traduction. L'environnement et le volume de travail sont complètement différents. Vous avez entendu la ministre dire qu'elle voulait que la qualité soit au coeur des priorités du Bureau.

Le recrutement du nouveau président ou de la nouvelle présidente du Bureau sera très important, parce qu'on va lui demander de bien évaluer, dans l'environnement actuel, le nombre de personnes nécessaires et les chiffres qui y sont associés. Présentement, je ne peux pas vous donner de chiffres précis, mais on nous a dit clairement que c'était une nouvelle ère et qu'il y aurait du changement.

M. François Choquette: Merci, madame Lemay.

Madame la ministre, vous avez parlé à M. Scott Brison, président du Conseil du Trésor, en vue de déterminer si les services du Bureau de la traduction devaient continuer d'être facultatifs ou s'il devaient de nouveau être obligatoires.

À quel moment pouvons-nous nous attendre à connaître la réponse? Combien de temps le Conseil du Trésor a-t-il pour soumettre sa recommandation à ce sujet?

• (1135)

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: J'ai écrit au ministre Brison. Je n'ai bien sûr pas encore eu de nouvelles de lui. Comme la lettre a été envoyée il y a une semaine à peine, il faut lui laisser du temps.

Je tiens encore une fois à rappeler — et ce n'est pas au bénéfice de mon collègue, car il le sait pertinemment — que notre gouvernement considère qu'il est de son devoir de promouvoir, protéger et défendre le bilinguisme. Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

La demande que je lui adresse n'est qu'un exemple des différentes actions que nous avons entreprises. Je n'ai pas d'échéancier à vous donner, mais je peux vous assurer que le gouvernement et tous les ministres du Cabinet ont la ferme volonté de tout mettre en oeuvre pour garantir la qualité des services offerts à la population. Il ne fait donc aucun doute que nous avons un rôle de promotion et de défense du bilinguisme.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Choquette.

Merci de vos réponses, madame la ministre.

Nous allons maintenant passer à M. Darrell Samson.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre.

[Traduction]

J'aurais presque le goût de vous dire que j'ai fait un rêve... En fait, si j'avais rêvé la nuit dernière à la traduction et au Bureau de la traduction, c'est exactement la façon dont j'aurais voulu que mon rêve se termine.

Des voix: Ah, ah!

[Français]

L'hon. Judy Foote: Merci.

M. Darrell Samson: Madame la ministre, le point que je veux faire valoir est que, comme député, je me sens aujourd'hui davantage engagé dans le processus démocratique. Je me risque toujours dans la vie, et je vais me risquer encore une fois à dire ceci. Notre comité a reçu des témoins qui sont venus se prononcer sur un sujet extrêmement important et fondamental pour la démocratie, c'est-à-dire le bilinguisme et la Loi sur les langues officielles. Tous les députés autour de cette table, à titre de politiciens, ont eu l'occasion de réfléchir, de jouer un rôle essentiel et d'émettre des recommandations. Comme vous le savez, les choses n'évoluent pas toujours comme nous le souhaiterions. Dans ce cas-ci, votre leadership est le fruit de nos efforts. Nos efforts ont consisté à nourrir le débat, tandis que vos efforts ont consisté à prendre cette information qui en est ressortie, à l'analyser, à l'interpréter, à l'intégrer et à rendre les choses différentes pour les Canadiens et les Canadiennes. Or pour ce faire, il n'y aurait pas meilleur moment que le 150^e anniversaire.

Je vois Mme Boucher qui commence déjà à pleurer.

Des voix: Ah, ah!

M. Darrell Samson: Deux aspects sont cruciaux.

Celui qui me touche énormément, c'est la qualité. Le fait qu'on procède à une analyse afin de voir à ce que la qualité soit suffisamment à la hauteur pour assurer le service, c'est primordial. Pour cela, je vous dis bravo.

L'autre aspect, qui me touche beaucoup également, concerne les interprètes. S'ils peuvent traduire les propos d'un Acadien de la Nouvelle-Écosse comme moi, avec ses émotions et son énergie, c'est qu'ils sont très bons. C'est un travail énorme et je les en félicite chaque fois.

J'étais autrefois directeur général de toutes les écoles de langue française de la Nouvelle-Écosse. L'éducation et les jeunes me touchent beaucoup. Je parle des jeunes d'aujourd'hui et non de ceux de demain. L'initiative que vous avez mise en oeuvre concernant les 50 jeunes, mais aussi toute la question de la formation des interprètes et le fait de mettre à contribution plusieurs universités canadiennes, voilà autant de mesures qui découlent d'un leadership exceptionnel, et je vous en remercie. Nous sommes en train d'assurer des réussites pour de nombreuses années à venir, notamment pour le 200^e anniversaire. La plupart d'entre vous ne seront plus ici, mais pour ma part, je compte bien y être.

Des voix: Ah, ah!

M. Darrell Samson: Ah! Le président du Comité est indulgent avec moi.

J'aimerais vous poser deux questions.

Le président: Allez-y, monsieur Samson.

[Traduction]

M. Darrell Samson: Combien de postes de traducteur ont été éliminés par le gouvernement précédent? Nous fonçons carrément dans un mur de brique. Je veux faire fi des considérations partisans, mais qu'elle était exactement la situation sur le terrain? Vous embauchez 19 employés, mais vous évitez également d'éliminer 30 postes de plus, sans compter les 50 étudiants. C'est un excellent départ. Vous avez parlé du court terme, mais quels sont les plans à plus long terme pour ce qui est des nouvelles réductions qui pourraient survenir et des mesures que nous devons prendre? Il faut comprendre que si le ministre Brison et le Conseil du Trésor approuvent votre demande de rendre les services obligatoires, la charge de travail va augmenter considérablement.

• (1140)

[Français]

L'hon. Judy Foote: Merci.

[Traduction]

D'après les chiffres à ma disposition, 450 postes ont été perdus par attrition. C'est une diminution considérable par rapport au nombre d'employés qui travaillent encore pour le Bureau.

Je pense qu'il y en a actuellement 1 300...?

Mme Marie Lemay: Nous nous situons à près de 1 200 équivalents temps plein.

L'hon. Judy Foote: Près de 1 200 employés à temps plein.

Un grand nombre de postes ont été éliminés, et il y a bien évidemment eu des répercussions. Je veux souligner à nouveau le travail de votre comité qui nous a permis de voir les choses sous un angle un peu différent et d'envisager d'autres mesures que nous pourrions et devrions prendre. Encore là, conformément à la philosophie qui guide nos actions à titre de gouvernement et de parti du bilinguisme officiel, il était vraiment primordial que nous prenions bonne note de votre rapport et que nous y donnions suite en nous demandant ce que nous pouvions faire de plus, et ce, en reconnaissant que vous aviez tout lieu de ne pas être satisfaits de notre première réponse qui n'était pas suffisamment étoffée.

C'est de cette façon que le leadership doit s'exercer. C'est ainsi qu'un ministère doit agir. C'est à cela que doivent servir les différents organismes et ministères en permettant une analyse plus poussée de ces questions pour pouvoir aller au-delà des attentes. Lorsque j'ai rencontré pour la première fois les gens du Bureau de la traduction, je me rappelle leur avoir dit qu'il n'y avait pas de limite. Je leur ai indiqué que nous ne pourrions pas nécessairement tout faire, mais qu'ils devaient sortir des cadres de réflexion habituels pour considérer la manière dont ils souhaitent voir le Bureau évoluer. Je félicite les gens du Bureau pour leur démarche en ce sens, mais je veux aussi souligner le rôle joué par chacun d'entre vous pour nous aider à y arriver. Nous y serions parvenus avec le temps, mais votre contribution a grandement facilité les choses.

Par ailleurs, je veux vous dire encore une fois à quel point le nouveau poste de dirigeant principal de la qualité est important à mes yeux. Le titulaire de ce poste relèvera du nouveau président-directeur général.

M. Darrell Samson: Merci beaucoup.

Je peux vous dire que mon rêve serait allé beaucoup dans ce sens-là également.

Je voulais aussi savoir quelles mesures seront mises en place pour s'assurer que les choses se passent comme prévu et que les améliorations envisagées continuent d'être apportées à long terme. Je sais que je n'ai plus de temps, mais peut-être qu'un de mes collègues voudra bien vous permettre de nous en dire plus long à ce sujet. J'aimerais beaucoup savoir ce qu'il en est.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Samson.

Je vais maintenant donner la parole à M. René Arseneault.

M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre.

Je suis certain que mon collègue de la Nouvelle-Écosse sera d'accord avec moi pour dire que, souvent, la lumière vient du Canada atlantique.

Des voix: Ah, ah!

M. René Arseneault: Je fais des blagues. Sincèrement, je vous remercie beaucoup.

Je voudrais ajouter certains éléments à la première partie de la courte intervention de notre ami Darrell Samson.

Depuis mon élection, j'ai participé à plusieurs comités, et je peux vous dire que ce comité-ci est particulier. Les recommandations claires, précises et surtout bien senties qui ont été formulées étaient le résultat d'une collaboration incroyable entre nos collègues libéraux, conservateurs et néo-démocrates. Ce fut un travail vraiment surprenant. Puisque cette séance est publique, je tiens à ce que les Canadiens le sachent. Cela fonctionne, la démocratie. On entend souvent des commentaires assez cyniques à l'égard de la démocratie, mais cela fonctionne bien. Le fait que votre ministère avait devant lui des recommandations de cette qualité lui a permis de réagir avec qualité. Merci mille fois.

J'aurais eu le goût de vous poser les mêmes questions que mes collègues et de vous dire les mêmes choses, toutefois je ne vais pas reprendre tous leurs propos.

Mon petit côté de juriste et d'avocat me dit que la ministre que j'ai devant moi est responsable des achats allant du papier hygiénique jusqu'aux avions à réaction, de la même façon qu'elle est responsable

du simple service de nettoyage des tapis jusqu'aux services à sécurité optimale. À l'intérieur de tout cela, il y a le Bureau de la traduction.

Il faut penser à l'avenir; j'imagine que Mme la ministre ne sera pas là pour les 50 prochaines années. Comment peut-on s'assurer que, dans l'avenir, pour tous les achats de biens et de services, la traduction sera considérée comme un service d'une qualité unique propre au Canada, comme vous le disiez d'entrée de jeu? Comment peut-on s'assurer que, dans 5 ans ou dans 10 ans, on n'aura pas à refaire l'argumentaire et que ce service demeurera aussi important que vous nous le décrivez aujourd'hui?

•(1145)

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Je peux certes vous assurer que tant et aussi longtemps que le présent gouvernement demeurera au pouvoir, il y aura une place pour le Bureau de la traduction et l'accent sera mis sur la qualité. Cela ne fait aucun doute.

Peu importe de quelle organisation le Bureau pourra relever au sein du gouvernement, nous avons la ferme intention de faire le nécessaire pour promouvoir et défendre le bilinguisme officiel. C'est l'engagement le plus senti que puisse faire n'importe quel gouvernement.

Nous avons bien sûr parlé de tous ces emplois perdus, et je me réjouis que vous ayez pris le temps de féliciter vos collègues du Comité, car vous avez effectivement mis les bouchées doubles pour nous présenter des recommandations très concrètes. Je vous en suis reconnaissante. Ce ne sont pas tous les gouvernements qui voient les choses du même oeil, mais je peux vous assurer, en ma qualité de ministre et de membre du parti au pouvoir, que nous allons bel et bien mener à terme les mesures annoncées aujourd'hui. J'aime à penser que les résultats obtenus démontreront qu'il s'agissait effectivement des mesures qui s'imposaient, et que, comme nous sommes tenus au Canada d'assurer le respect des deux langues officielles, ceux qui nous suivront sauront évaluer la situation en tenant compte des répercussions de ces mesures que nous avons prises.

[Français]

M. René Arseneault: Merci beaucoup.

De manière plus concrète, j'étais heureux d'apprendre que le fameux programme coop allait être rétabli afin de permettre aux étudiants en voie de devenir des traducteurs d'effectuer des stages pratiques.

Cela est censé se mettre en branle au printemps prochain, au printemps 2017. Cela va se faire aussi rapidement?

Mme Marie Lemay: Oui.

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Certainement. Nous avons déjà sondé le terrain. Huit universités ont manifesté leur intérêt. J'estime donc que c'est positif. C'est une mesure que nous aurions dû prendre auparavant et que les gouvernements qui nous ont précédés auraient dû prendre également. Nous aurions tous dû nous assurer de tirer parti des possibilités qu'offrent les programmes COOP qui nous donnent accès à des gens qui croient au bilinguisme officiel et qui ont la qualité à coeur. Nous parlons d'un engagement de cinq ans, mais rien n'empêche qu'il se poursuive tant et aussi longtemps que nous pourrions faire appel à des étudiants dans le cadre de ce programme pour appuyer le travail du Bureau de la traduction.

[Français]

M. René Arseneault: Merci beaucoup, madame la ministre.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arseneault.

Nous passons maintenant à Mme Sylvie Boucher.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour, madame la ministre. Je vous dis un gros merci.

Tout d'abord, tout le travail que nous avons effectué ensemble n'aurait pas été possible sans tous les témoins et les interprètes qui sont venus nous rencontrer, et je veux les en féliciter. Je dois dire qu'au sein de ce comité, nous nous sommes élevés au-dessus de la politiquaille, comme le disaient mes amis libéraux, et nous avons considéré les citoyens d'abord, dans le cadre de nos discussions. Nous débattons souvent de nos visions respectives, qui ne sont pas nécessairement les mêmes, mais, à ce comité, nous avons fait un travail colossal en ce qui touche la traduction. Je voudrais surtout féliciter tous les témoins qui se sont présentés, qui ont pris le temps de venir nous raconter leurs préoccupations. Ensemble, nous nous sommes assis pour que leur vision, notre vision en tant que parlementaires et votre vision, madame Foote, puissent se rejoindre. Je dois aussi vous dire merci.

Faisons quand même un peu de politiquaille, seulement durant deux minutes. Votre parti n'est pas nécessairement le parti du bilinguisme. Si c'était le cas, la mention des langues officielles serait incluse dans le titre de Mme Joly.

Cela dit, nous avons eu des préoccupations quant aux interprètes, parce qu'il a souvent été question de privatisation. Est-ce que vous pouvez nous assurer qu'il n'y aura pas de privatisation au Bureau de la traduction?

• (1150)

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Mon objectif est de faire en sorte que le Bureau de la traduction puisse offrir comme il se doit des services de qualité. Nous voulons y parvenir avec l'aide de nos employés. Nous tenons à renforcer le moral de nos troupes. Comme en témoignent les nouvelles embauches auxquelles nous procédons actuellement, la privatisation du Bureau de la traduction ne fait certes pas partie de mes plans. Dans le contexte de l'engagement de notre gouvernement en faveur du bilinguisme officiel, nous avons l'obligation d'offrir des services de qualité.

[Français]

Le président: Monsieur Généreux, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Bernard Généreux: Oui, si vous me le permettez.

Mardi dernier, nous avons reçu des représentants qui ont eu l'amabilité de venir nous faire part de leur inquiétude, entre autres M. Thompson et Mme Gagnon, qui représentent l'ensemble des traducteurs et des interprètes du Canada. Je crois sincèrement qu'ils ont fait un travail très consciencieux. Ils nous ont permis de mieux comprendre comment fonctionne l'appareil gouvernemental et quelle influence les groupes externes à l'appareil peuvent avoir sur l'appareil lui-même. Ils viennent donc influencer les parlementaires que nous sommes afin que les décisions soient prises à l'avantage de l'ensemble des Canadiens. Alors, j'aimerais souligner leur présence ici aujourd'hui et les féliciter encore une fois de leur travail. Ils sont venus nous voir de façon extrêmement respectueuse, tous partis politiques confondus. Leurs arguments étaient très solides. C'est de cette manière que les Canadiens et les Canadiennes peuvent faire évoluer la société dans laquelle nous nous trouvons, de même que les

gouvernements qui se succèdent au fil des années et qui nous dirigent. Nous nous devons donc de les remercier.

Je veux également dire que le Comité travaille dans un esprit d'étroite collaboration pour répondre aux besoins réels des Canadiens et pour faire en sorte que le respect des langues officielles soit fondamental au Canada. Je crois que, tous partis confondus, nous sommes tous d'accord à cet égard.

Merci beaucoup.

Le président: Nous allons céder la parole à M. Vandal.

M. Dan Vandal (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour, madame la ministre.

Premièrement, je veux vous féliciter au nom de mes concitoyens de Saint-Boniface—Saint-Vital, dans la ville de Winnipeg. C'est clairement une priorité pour eux et pour tous les Canadiens. Vous avez abordé un enjeu controversé, et vous avez vraiment trouvé des solutions non seulement à court terme, mais aussi, je l'espère, à long terme.

[Traduction]

Je sais que les 10 dernières années ont été difficiles pour l'organisation. Des postes vacants n'ont pas été comblés, il y a eu des coupures et on s'est tourné vers la pige. Bref, on s'en est tenu au strict minimum pour respecter les exigences de la Loi sur les langues officielles. À la lumière de ce que vous nous avez annoncé aujourd'hui, j'ai la conviction que l'attitude n'est plus la même, mais dans quelle mesure pouvez-vous nous garantir que les améliorations apportées à court terme vont pouvoir être maintenues à plus long terme?

L'hon. Judy Foote: Je pense que notre engagement à procéder à de nouvelles embauches va grandement y contribuer, tout comme notre volonté de collaborer avec les universités pour que le recours aux programmes COOP devienne permanent. Il ne faut surtout pas oublier non plus la création du poste de dirigeant principal de la qualité qui relèvera du président-directeur général, tout comme notre demande pour que le recours aux services du Bureau de la traduction soit obligatoire. Voilà autant de mesures prises par notre gouvernement en ce sens.

Vous avez dit que l'on n'embauchait pas de nouveaux employés... Ceux qui partaient n'étaient pas remplacés. On laissait agir l'attrition. Le Bureau de la traduction a ainsi perdu une grande partie de son effectif. C'est le gouvernement alors au pouvoir qui en avait décidé ainsi.

Permettez-moi de vous rappeler que nous sommes le parti du bilinguisme officiel. La qualité est importante pour notre gouvernement. Nous voulons nous assurer de pouvoir offrir les services dont les Canadiens ont besoin. Nous voulons que tous les intervenants soient mis à contribution à cette fin. Comme vous pouvez le constater, le ministère que je dirige mise énormément sur la consultation. Nous voulons que tous les intéressés aient voix au chapitre, car nous savons très bien qu'aucune personne ni aucun groupe ne détient toutes les solutions.

Nous tenons à travailler en étroite collaboration... Je suis très heureuse que vous ayez parlé de l'apport des interprètes et des traducteurs qui ont comparu devant votre comité. C'est vraiment important. Il faut que ces gens-là puissent nous parler eux-mêmes des expériences qu'ils ont vécues.

Nous allons tout mettre en oeuvre pour veiller à ce que les mesures que nous avons prises continuent de porter fruit le plus longtemps possible.

• (1155)

[Français]

M. Dan Vandal: Vous avez parlé de l'embauche de 50 étudiants pour cette année, je crois, et d'un programme coop, en collaboration avec les universités.

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Oui.

[Français]

M. Dan Vandal: Pouvez-vous nous en dire plus sur le déroulement du programme coop?

Comme mon temps de parole risque d'être bientôt écoulé, je vais en profiter pour vous dire dès maintenant à quel point j'espère que, parmi les universités du Canada pouvant participer à ce projet, vous considérez toujours l'Université de Saint-Boniface.

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Je vous laisse répondre, Marie.

[Français]

Mme Marie Lemay: Si vous le permettez, j'aimerais vous faire part de quelques nuances importantes au sujet des étudiants avant que M. Gibson prenne le relais.

Les 50 étudiants sont issus de programmes langagiers. Par le passé, nous avons engagé des étudiants, mais il y avait un mélange, alors que dans ce cas-ci, on parle d'un engagement ferme concernant ces 50 étudiants issus de programmes langagiers. C'est une nuance importante.

M. Adam Gibson: Nous avons un bureau à Winnipeg et nous sommes déjà entrés en contact avec l'Université de Saint-Boniface. Nous avons l'intention d'y embaucher des étudiants. Comme le disent toujours nos gestionnaires de la région, nous entretenons des liens avec cette université depuis longtemps. Je tenais à le mentionner.

Pour ce qui est du programme coop, je ne peux pas aller trop dans les détails, parce je ne sais pas exactement comment il fonctionne. Cela dit, je sais qu'on crée un genre de programme dans le cadre duquel on jumelle des étudiants à des traducteurs et traductrices expérimentés. Ce n'est pas un poste où les étudiants font de la copie ou autre chose du genre. Ils évoluent vraiment dans leur propre domaine de traduction, et des réviseurs, soit des gens expérimentés de notre bureau, créent pour eux un environnement de bonne qualité en matière de formation. C'est de cette façon que les choses fonctionnent.

Nous réalisons aussi d'autres programmes dans le cadre desquels nous travaillons étroitement avec des universités. Nous contribuons aux programmes de ces dernières et essayons toujours de toucher le plus grand nombre possible d'étudiants.

M. Dan Vandal: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Vandal.

Monsieur Samson, voulez-vous émettre un court commentaire?

M. Darrell Samson: Comme mon ami M. Généreux le mentionne souvent, l'embauche d'un chef responsable de la qualité du produit est vraiment la clé du succès d'une entreprise. Procéder de cette façon signifie clairement que quelqu'un va assurer cette qualité, ce qui est très bien.

Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Choquette, vous disposez de deux minutes.

M. François Choquette: Merci beaucoup, monsieur le président.

Pour quand l'embauche du responsable de la qualité est-elle prévue?

Mme Marie Lemay: Nous en sommes présentement à la partie administrative associée à la création du poste. Nous allons attendre l'embauche de la présidente ou du président, de façon à ce que cette équipe soit formée de gens qui partagent la même vision des choses.

• (1200)

M. François Choquette: Merci, madame Lemay.

Sauf erreur, 30 postes ont été abolis par attrition en 2016-2017, mais on a engagé 19 personnes par la suite. Les 30 postes qui ont été abolis sont-ils des postes de traducteurs, d'interprètes?

Quant aux personnes qui ont été engagées, il semble s'agir davantage de terminologues. Est-ce que je fais erreur?

Mme Marie Lemay: En fait, aucun poste d'interprète n'a été aboli. Ce sont des postes de traducteurs et d'autres postes également qui ont été abolis.

M. François Choquette: De quels postes s'agit-il?

Mme Marie Lemay: Il s'agit de postes de traducteurs et d'autres postes, mais il faut comprendre que nous avons engagé des gens.

M. François Choquette: Des traducteurs ou des terminologues?

Mme Marie Lemay: C'est une bonne question.

M. Adam Gibson: Je n'ai pas les détails, mais je ne pense pas qu'il s'agisse de terminologues.

Mme Marie Lemay: Nous pourrions faire cette vérification et vous faire parvenir l'information.

M. François Choquette: Oui.

D'énormes compressions ont été imposées au cours des dernières années et elles se poursuivent, malheureusement, de sorte que les interprètes et les traducteurs sont sous pression. Si on continue à réduire le nombre de postes de traducteurs, mais qu'on embauche des terminologues, cela ne va pas faire décroître la pression que subissent les interprètes et les traducteurs.

Comprenez-vous ma question, madame la ministre?

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Je comprends très bien. Nous allons examiner la situation de près pour voir dans quels secteurs il y a eu des embauches et dans lesquels il y a encore des besoins à combler, et nous allons faire le nécessaire pour rectifier le tir.

[Français]

M. François Choquette: Merci beaucoup, madame la ministre.

Le président: Merci, monsieur Choquette.

Madame la ministre, je vous remercie beaucoup de votre excellent travail et de votre ouverture d'esprit.

Je remercie aussi tous mes collègues pour cette chimie qui opère à l'intérieur de notre comité.

Nous avons l'intention de déposer devant la Chambre des communes, à titre de rapport additionnel du Comité, l'essence de votre comparution de ce matin.

[Traduction]

L'hon. Judy Foote: Merci.

[Français]

Le président: Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes.

• (1200)

(Pause)

• (1210)

Le président: Nous poursuivons notre étude sur le Bureau de la traduction.

Pour la deuxième heure, nous avons le plaisir d'avoir encore avec nous Marie Lemay, sous-ministre à Services publics et Approvisionnement Canada, et Adam Gibson, président-directeur général par intérim du Bureau de la traduction. À eux se joint Lucie Séguin, vice-présidente des Services intégrés du Bureau de la traduction.

Je vous souhaite la bienvenue.

Quelqu'un a-t-il un rapport à faire? Je vois que non.

Alors, nous passons directement à la période de questions et commentaires.

Nous allons commencer par M. Joël Godin.

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Merci, monsieur le président.

Dans la première heure, nous avons félicité la ministre Foote, qui s'est prêtée à l'exercice de témoigner devant le Comité ce matin. Nous avons aussi salué tous les efforts qui ont été faits ainsi que l'écoute du ministère par rapport aux recommandations du Comité sur le Bureau de la traduction. Il semble y avoir une belle complicité entre les parlementaires des différents partis. Je veux simplement mentionner que cela existe aussi ailleurs. Je suis ici en remplacement, mais je peux vous dire que j'ai senti une belle complicité dans le cas de la mission de la traduction et des deux langues officielles.

Je vais jouer un peu les trouble-fêtes en posant une question aux témoins concernant la recommandation 4b) du Comité, qui vise à ce que « le gouvernement du Canada mette sur pied un programme afin de rétablir l'expertise perdue en matière de traduction technique, scientifique et multilingue ». En réponse à cette recommandation, le gouvernement informe le Comité qu'il puise dans le secteur privé pour assurer des services dans certains domaines spécialisés, notamment la traduction technique, scientifique et multilingue.

Où est le programme? La réponse fournie ne donne pas nécessairement suite à la recommandation du Comité. Alors, j'aimerais savoir quel programme a été mis en place et connaître son échéancier, s'il vous plaît.

• (1215)

Mme Marie Lemay: Je vais demander à M. Gibson de vous donner les détails.

Vous avez probablement senti que c'était un virage pour le Bureau de la traduction. L'environnement dans lequel nous avons évolué nous a menés là où nous sommes aujourd'hui. Nous redémarrons. Toutes les recommandations que vous avez faites seront examinées, et ce, pas juste aujourd'hui. Comme la ministre vient de vous l'expliquer, nous continuons. C'est une direction qui nous a été donnée par la ministre et c'est là que nous nous dirigeons. Si nous n'avons pas répondu à toutes les recommandations, soyez certain que ce n'est pas perdu et que nous les examinons.

Je peux peut-être demander à M. Gibson de vous donner des détails sur ce que nous faisons actuellement en ce qui concerne la traduction technique.

M. Adam Gibson: Les domaines plus spécialisés posent toujours un défi intéressant. Nous travaillons étroitement avec l'industrie et

avec nos clients les ministères, qui nous disent quels sont leurs besoins. Je peux vous donner quelques exemples où il y a un manque d'expertise, auquel nous remédions au moyen de la dotation.

La ministre a donné, entre autres exemples, celui de la météo. Nous avons lancé un concours et embauché du personnel pour une période indéterminée. Nous sommes en train d'évaluer la demande, étant donné qu'il y a eu un changement récent de gouvernement et que les demandes changent au gré des influences mondiales et des priorités du gouvernement.

Il y a d'autres domaines où nous devons investir. Lorsqu'il n'y a pas une expertise suffisante à l'interne dans un domaine donné, nous travaillons un peu avec l'industrie, mais nous devons aussi décider s'il faut embaucher ou faire appel au secteur privé. Il faut toujours qu'il y ait un équilibre. Nous faisons des estimations pour savoir si le besoin sera permanent ou ponctuel, et nous prenons des décisions en conséquence.

Je peux vous donner quelques exemples de domaines où nous pensons qu'il y aurait probablement des besoins permanents. Il y a le domaine juridique. Nous travaillons étroitement avec nos clients pour savoir quels sont leurs besoins et dans quels domaines ils se situent. Nous avons l'intention d'embaucher plusieurs personnes, surtout aux services parlementaires. C'est un autre domaine qui demande une expertise particulière.

Nous faisons une mise à jour de notre plan pluriannuel. Je vous ai donné quelques exemples, mais, grosso modo, nous faisons un bon survol de tous les domaines pour savoir où il y a le plus de pression. Nous prenons ensuite certaines décisions de façon à atteindre le meilleur équilibre possible.

Mme Marie Lemay: Puis-je ajouter quelque chose?

M. Joël Godin: Allez-y, madame.

Mme Marie Lemay: J'aimerais simplement dire qu'il faut bien comprendre que les hypothèses des dernières années ne sont pas les mêmes que celles concernant l'avenir.

M. Joël Godin: Je comprends, sauf que le Comité a formulé la recommandation que vous déposiez un programme. Or, il me semble que vous gérez la situation de façon ponctuelle, selon les demandes particulières.

Mme Marie Lemay: En fait, après l'arrivée du nouveau ou de la nouvelle PDG, nous allons élaborer un plan pour les prochaines années. C'est exactement le genre de choses que nous allons évaluer en vue d'élaborer un programme à long terme, si nous avons besoin de le faire. Il y a aussi la question de l'équilibre, comme M. Gibson le disait.

M. Joël Godin: D'accord.

En fait, vous me dites que la raison pour laquelle il n'y a pas de programme, c'est que cette personne n'a pas encore été embauchée.

Aujourd'hui, prenez-vous l'engagement selon lequel la personne choisie aura pour mission de créer un tel programme?

• (1220)

Mme Marie Lemay: Je vous dirais que la personne aura pour mission d'étudier toutes les recommandations du Comité, de les évaluer dans le contexte et de fournir les meilleurs programmes. Alors, je présume que ce sera l'un de ceux-là.

Toutefois, cela ne repose pas uniquement sur cette personne. C'est tout le virage. Il y a la personne qui sera nommée, mais il y a les directives très claires que nous recevons.

M. Joël Godin: Vous parlez de meilleurs programmes. En fait, vous espérez que ce programme comptera parmi les meilleurs et que la personne nommée le mettra en application.

Voici ce que je veux savoir, aujourd'hui. Prenez-vous l'engagement de mettre en place un programme et de vous assurer que cette commande sera claire pour la personne qui sera nommée directeur général ou directrice générale?

Mme Marie Lemay: La commande d'étudier toutes les recommandations du Comité en détail et d'essayer de nous éclairer à ce sujet sera très claire. Je ne veux pas vous faire de promesses que je ne pourrai pas tenir. Alors, je veux simplement vous dire que l'intention est là.

M. Joël Godin: C'est bien.

Mme Marie Lemay: L'intention est absolument là. Vous pourrez inviter la nouvelle personne, justement, à venir vous faire part de sa vision.

M. Joël Godin: Merci, madame Lemay.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Godin.

La parole est à M. Arseneault.

M. René Arseneault: Merci, monsieur le président.

Madame Lemay, nous parlons de changement de cap et de l'embauche de ce PDG d'ici la fin de l'exercice financier actuel. Est-ce bien cela?

Mme Marie Lemay: C'est ce que nous espérons. Évidemment, cela dépend de la disponibilité des gens. Toutefois, le processus est entamé et, oui, ce dernier sera terminé d'ici la fin de l'année.

M. René Arseneault: D'accord.

Au sein du ministère de Mme Foote, est-ce particulier d'avoir un PDG pour s'occuper de la qualité d'un service particulier?

Mme Marie Lemay: Parlez-vous du poste de chef de la qualité ou de PDG du Bureau de la traduction?

M. René Arseneault: Je parle du chef de la qualité.

Mme Marie Lemay: Oui. En fait, c'est un nouveau poste. Peut-être que l'exemple sera suivi ailleurs. En ce qui concerne le Bureau de la traduction, c'est vraiment une première.

M. René Arseneault: C'est donc une situation unique dans l'histoire du ministère.

Mme Marie Lemay: Oui.

M. René Arseneault: Avez-vous déjà franchi quelques pas? Un concours est-il déjà organisé pour l'embauche de cette personne?

Mme Marie Lemay: Nous parlons de deux postes différents.

Nous avons affiché le poste de PDG en ayant recours à une méthode que nous utilisons moins souvent, c'est-à-dire un affichage externe et interne. Alors, nous avons décidé d'ouvrir le concours au sein de la fonction publique, mais aussi à l'extérieur, pour voir ce que cela allait donner. Les compétences clés demandées sont vraiment des compétences de leadership. J'en ai la liste ici. Il est question de créer une vision et une stratégie, de mobiliser les personnes, de préserver l'intégrité et le respect et, évidemment, d'obtenir des résultats. Il y en a toute une liste. Nous allons vraiment rechercher quelqu'un qui possède du leadership, qui croit aux langues officielles et les comprend, et qui est prêt à faire le virage avec le Bureau de la traduction. Cela s'applique au chef de la direction ou PDG.

Le chef de la qualité est un poste que nous sommes en train de créer et qui sera pourvu par l'entremise d'un affichage du même

genre. Comme je le disais tout à l'heure, nous voulons attendre que le ou la PDG soit en place, parce que c'est important d'avoir une vision commune et une synergie.

M. René Arseneault: En tous les cas, vous avez un beau défi devant vous, au Bureau. Cela peut se comparer à magasiner pour l'achat d'une voiture hyper moderne. Toutefois, il s'agit plutôt de s'occuper des langues officielles au sein du ministère.

En résumé, la première étape, d'ici la fin de l'exercice financier, consiste donc à embaucher le ou la PDG.

Mme Marie Lemay: Oui.

M. René Arseneault: Ensuite, il y aura l'analyse de nos recommandations et l'embauche du chef de la qualité, une première au sein du ministère.

Mme Marie Lemay: Oui.

M. René Arseneault: Je vous dis bravo. Je vous souhaite bonne chance. J'espère que vous allez recruter les meilleures personnes qui soient au Canada.

Le président: La parole est à M. Choquette.

M. François Choquette: Merci, monsieur le président.

Merci encore aux témoins d'être ici aujourd'hui.

J'ai beaucoup de questions à vous poser, mais je vais commencer par vous parler d'un problème qui est survenu.

Une plainte a été déposée au Commissariat aux langues officielles concernant le fait que les langues officielles ont souffert de certaines compressions budgétaires et du fait que, entre autres, les ministères et les organismes ont moins utilisé les services du Bureau de la traduction. Nous avons appris de source sûre qu'il y aurait même des traducteurs fantômes dans différents ministères. Comme vous le savez, c'est totalement interdit.

Quelles mesures allez-vous prendre pour vous assurer que les différents ministères et organismes qui concluent des contrats vont utiliser les services du Bureau de la traduction et s'occuper de la promotion des deux langues officielles ainsi que de la qualité? Vous allez, bien sûr, engager la personne responsable de la qualité, mais comment vous assurerez-vous que des traducteurs fantômes ne seront pas utilisés à l'interne, ce qui est illégal?

• (1225)

Mme Marie Lemay: Monsieur Choquette, en ce qui me concerne, vraiment, tout passe par la qualité. Peu importe que nous ayons de la concurrence ou pas, la qualité va devoir être notre mot d'ordre. Je crois que les mesures mises en place, que vous connaissez, vont nous y mener. C'est ce qui nous permettra de nous démarquer et d'avoir des discussions intéressantes avec les collègues des ministères au sujet de l'utilisation de nos services. Il faut absolument que cette qualité soit préservée à tout prix pour que nous puissions tenir ces discussions. Si toutes les mesures sont réunies, nous arriverons à avoir une vision qui, je l'espère, va interpeller nos collègues et les ministères. Nous allons avoir énormément de discussions, évidemment, en raison de ce virage.

M. François Choquette: Je voudrais ouvrir une parenthèse, si vous me le permettez. Cela va prendre une minute.

Je veux simplement souligner que votre ministère est aussi responsable de l'achat des publicités dans les médias communautaires francophones en situation minoritaire. Les médias communautaires, qu'il s'agisse de journaux, de radios ou autres, souffrent présentement d'un manque d'achat de publicités qui découle d'une nouvelle politique. Est-ce que vous vous êtes penchés sur le sujet?

D'ailleurs, un récent rapport mentionnait que la nouvelle approche de Services publics et Approvisionnement Canada nuisait à la vitalité des communautés linguistiques, du fait qu'elle privait nos journaux et nos radios communautaires de revenus de subsistance.

Mme Marie Lemay: Je ne peux pas vous dire que j'ai beaucoup d'information à ce sujet.

Je ne sais pas si M. Gibson peut vous répondre.

M. Adam Gibson: Je n'ai pas bien compris la question.

Mme Marie Lemay: C'est au sujet des approvisionnements et des annonces publicitaires dans les médias en milieu minoritaire.

M. François Choquette: Enfin, vous pourrez envoyer une réponse écrite au Comité, peut-être plus tard, si vous le voulez.

Mme Marie Lemay: Oui, nous pourrions le faire.

M. François Choquette: Vous pouvez simplement l'envoyer à la greffière. J'aimerais que tous les députés puissent obtenir cette réponse, s'il vous plaît.

J'ai une autre question. Je voudrais revenir sur l'attrition. Est-ce qu'on prévoit toujours la suppression de 140 postes d'ici 2017-2018? Est-ce toujours le plan?

Mme Marie Lemay: Non. C'est la réponse simple. Comme l'indiquent les chiffres du Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016, nous avons prévu un nombre de 1 165 employés équivalents temps plein, ou ETP. En fait, en fin d'année, nous en avons 1 197, presque 1 200. Alors, nous avons plus d'employés à temps plein que nous l'avions prévu.

Je vous dirais que c'est là que le virage se fait. Même si nous n'avons pas les chiffres définitifs, nous savons que d'autres personnes ont été embauchées cette année, et nous allons continuer dans cette direction.

Alors, non, les 140 postes dont vous parlez ne seront pas supprimés par attrition.

M. François Choquette: Combien de postes ont été perdus par attrition en 2016-2017?

Mme Marie Lemay: Nous n'avons pas le chiffre définitif, mais nous pourrions vous répondre plus tard. Au total, il n'y a probablement pas d'attrition. Il y a probablement plutôt une augmentation.

M. François Choquette: Ah oui?

Mme Marie Lemay: Cela ne veut pas dire qu'à l'interne, il n'y a pas de postes qui ont été abolis à la suite d'un départ et transformés en des postes différents. Toutefois, au total, nous sommes plutôt en voie d'augmentation des effectifs.

M. François Choquette: Vous pourriez donc confirmer ici, à l'intention des députés, qu'en 2016-2017, le bilan est positif en ce qui concerne le nombre d'employés.

Mme Marie Lemay: Oui. Je peux vous dire officiellement que l'année 2015-2016 a été positive comparativement à ce que nous avons prévu, même si c'était moindre que l'année suivante.

M. François Choquette: Oui, mais ce que vous aviez prévu, c'étaient des pertes d'emplois.

Mme Marie Lemay: C'est cela. Alors, c'était plus que ce qu'on...

M. François Choquette: On en a perdu moins que ce qu'on avait prévu.

Mme Marie Lemay: C'est cela.

M. François Choquette: On en a quand même perdu.

Mme Marie Lemay: Oui, mais cette année...

M. François Choquette: Au fond, c'est ce que je veux savoir. Pour ce qui est de 2015-2016, on comprend que le nouveau gouvernement a dû prendre le temps de s'installer et de comprendre ce qui se passait. Toutefois, quel est le bilan pour 2016-2017? À la fin de l'année financière, a-t-on plus d'ETP ou en a-t-on moins qu'au début?

Mme Marie Lemay: Nous pourrions vous fournir les chiffres. Nous avions prévu en perdre à peu près 40 cette année, et nous en avons engagé au moins 19.

M. François Choquette: Donc, il y a quand même un bilan négatif de 21 postes.

Mme Marie Lemay: Je n'en suis pas certaine. Je vais vous faire parvenir les chiffres. Je crois qu'il y a d'autres postes qui ne sont pas liés à l'industrie langagière, mais nous allons vous répondre.

• (1230)

M. François Choquette: D'accord.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Choquette.

C'est maintenant le tour de M. Lefebvre.

M. Paul Lefebvre: Merci beaucoup.

Vous avez mentionné qu'il y avait eu un changement de cap ou de direction à l'intérieur du Bureau de la traduction. Évidemment, vous allez pourvoir le poste de PDG et également recruter un chef de la qualité.

Cependant, quel est le point de départ? C'est ce que j'aimerais savoir. Est-ce qu'il y avait, dans le passé, un plan d'action doté d'une capacité de mesurer des données? Chaque ministère le fait.

Je siège également au Comité permanent des comptes publics, où l'on demande aussi aux sous-ministres de rendre des comptes en ce qui concerne leur plan d'action. On leur demande toujours quel est leur plan d'action, quelles sont les mesures entreprises pour évaluer les données reçues et quelles décisions ont été prises.

Donc, quel est le point de départ? Qu'est-ce qui existait auparavant? À présent, dans quelle direction allez-vous? Quel est votre nouveau plan? Comment va-t-on mesurer le taux d'embauche? Qu'est-ce qui est fait en ce sens? Comment peut-on mesurer la qualité?

Mme Marie Lemay: Nous avons un plan très clair. Nous sommes rendus à la quatrième année de ce plan, qui comporte des données très précises sur le nombre de personnes, le coût des mots et les dépenses. Par contre, il est difficile de vous dire ce qu'il en sera dans l'avenir. Nous devons repartir à neuf et réviser ce plan en fonction des nouvelles directives que nous avons reçues, tout en tenant compte du volume additionnel dans la dernière année. De fait, le volume de demandes en traduction et en interprétation a augmenté énormément.

Tout compte fait, l'arrivée de nouveaux dirigeants représente un bon moment pour nous demander quel sera le plan et quelles seront les mesures précises pour les prochaines années. Le plan que nous avons en ce moment est d'une durée de cinq ans. Nous en sommes à la quatrième année. Nous allons repartir avec un nouveau plan.

M. Paul Lefebvre: Qu'est-ce qui explique cette augmentation soudaine de volume?

Mme Marie Lemay: Il y a beaucoup plus de séances de comités parlementaires qui sont publiques. Pour nous, cela influe beaucoup sur le volume d'interprétation. Aussi, la traduction parlementaire est passée de 28 millions de mots en 2015-2016 à 60 millions de mots en 2016-2017. Il y a donc eu vraiment une grosse augmentation.

M. Darrell Samson: C'est clair et transparent.

Mme Marie Lemay: En ce qui a trait à l'interprétation parlementaire, nous avons connu une augmentation de près de 40 %. Il s'agit donc d'un gros volume, ce qui est bien.

En ce moment, c'est très inspirant et très excitant d'être au Bureau de la traduction. Nous pourrions faire plein de choses très intéressantes dans les années à venir.

M. Paul Lefebvre: Comme je l'ai dit, je siège aussi au Comité permanent des comptes publics, où comparaissent souvent des représentants de divers ministères. Nous martelons toujours la même chose, soit l'importance d'avoir un plan d'action avec des données mesurables. Vous devez mesurer et vérifier vos données. Si le vérificateur général va vous voir, c'est exactement ce qu'il va vous demander. Vous devez rendre des comptes et vous allez devoir comparaître. En fait, c'est la façon dont tous les comités parlementaires fonctionnent.

Aujourd'hui, vous venez nous dire que vous allez mettre en place des recommandations, mais vous allez partir et nous n'entendrons plus parler de vous. Vous nous dites de ne pas nous inquiéter et que le travail sera fait, mais comment pouvez-vous nous l'assurer?

Quand nous siégeons au Comité permanent des comptes publics, nous constatons par la suite que cela ne fonctionne pas, qu'il y a des trous ou des lacunes, ou encore nous constatons que cela va bien. Dans plusieurs ministères et agences, cela va très bien.

Je veux simplement vous indiquer que, si jamais le vérificateur général vous rencontre, il sera important que vous ayez un bon plan d'action avec des données mesurables.

Mme Marie Lemay: Excusez-moi si je n'ai pas été claire, mais je veux simplement vous rassurer. Il y a véritablement un plan et des mesures, que ce soit le Rapport sur les plans et les priorités ou autres. Nous avons tout cela. La seule nuance que j'apporte, c'est que le plan que nous avons commencé va changer de direction et que nous allons repartir avec de nouvelles mesures et de nouvelles projections.

M. Paul Lefebvre: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Lefebvre.

Monsieur Samson, vous avez la parole.

M. Darrell Samson: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Je dois dire que ce sont de bonnes nouvelles. Il s'agit en fait d'un nouveau lancement. Votre plan de cinq ans en est à sa quatrième année, mais puisque la vision a changé, il faut retourner à la table à dessin pour bâtir un nouveau plan. Les nouvelles embauches et le nouveau leadership vont s'inscrire dans cette nouvelle vision.

Personnellement, je suis très confiant. M. Choquette s'inquiète à propos des chiffres. Par contre, il doit réaliser qu'avec un camion à

18 roues, on ne peut pas tourner aussi rapidement qu'avec une Corvette. Il faut être patient. La vision change et on se remet à la tâche pour rebâtir un nouveau plan d'action. Je suis très content de cela.

Cela dit, avez-vous fait ou avez-vous l'intention de faire des études comparatives avec d'autres pays qui vivent le bilinguisme ou encore qui ont trois ou quatre langues et qui offrent des services de traduction? Pourriez-vous nous faire part d'information ou de données comparatives qui pourraient peut-être donner des pistes de solution au nouveau leader?

• (1235)

Mme Marie Lemay: Il y en a plusieurs. Je vais laisser M. Gibson vous donner des détails. Il y a vraiment de belles occasions.

M. Adam Gibson: Je peux dire qu'il y a quelques exemples. Il n'y a pas de pays auxquels on peut se comparer de façon précise, mais l'Europe demeure l'un des meilleurs éléments de comparaison pour le Canada. Nous pouvons nous comparer en certains points avec les États-Unis, mais ils n'utilisent pas beaucoup de services à l'interne. Ils procèdent presque uniquement à des contrats dans le secteur privé.

Un autre des bons éléments de comparaison, c'est le Bureau de traduction du Nouveau-Brunswick. Cette province possède son propre bureau.

Peu importe les éléments de comparaison, qu'il s'agisse d'autres pays ou même de provinces canadiennes, la même question demeure : il faut trouver le bon équilibre entre les personnes et l'expertise que nous gardons à l'interne, donc le recours à nos propres employés, et le travail qu'on donne au secteur privé.

Les mêmes défis se posent en ce qui a trait aux technologies et à la qualité. À en croire nos discussions avec les intervenants, les défis sont similaires. Je me souviens du dernier échange avec un représentant des Nations unies ou d'Europe. Les défis dont nous parlions étaient presque exactement les mêmes pour nos organismes.

Il y a donc de bons exemples et de bonnes démarches dont pourra s'inspirer le nouveau président-directeur général.

M. Darrell Samson: C'est très bien. En effet, le moment est propice. La vision est différente, et on met sur pied un nouveau plan d'action. Espérons qu'il ne faudra pas attendre la cinquième année pour en voir les résultats. Cela dit, il faut prendre le temps qu'il faut dans le cas d'un plan de cinq ans.

Madame, vous êtes la sous-ministre, n'est-ce pas?

Mme Marie Lemay: En effet.

M. Darrell Samson: Depuis combien de temps exercez-vous ces fonctions?

Mme Marie Lemay: Je suis entrée en fonction le 11 avril dernier.

M. Darrell Samson: Pour vous, c'est donc assez facile. Il faut retravailler le plan d'action, et le moment est propice.

D'ici là, comment comptez-vous exercer votre leadership pour préparer les dossiers à l'intention des personnes qui vont se joindre à l'équipe?

Mme Marie Lemay: Le rôle le plus important que j'aurai à jouer au cours des prochaines semaines va consister à choisir la bonne personne pour le Bureau. Le comité de sélection et moi-même allons effectuer les entrevues. Nous devons trouver la personne qui sera capable de concrétiser la vision que la ministre a énoncée concernant le Bureau. C'est mon premier devoir. Comme le Bureau de la traduction fait partie de l'équipe de Services publics et Approvisionnement Canada, je m'emploie à le soutenir. Nous travaillons avec ces gens de façon continue.

M. Darrell Samson: Mes collègues ont beaucoup parlé de reddition de comptes. Il est certain qu'on va traiter de cet aspect lors de la rédaction du plan d'action. C'est normal. Par ailleurs, il serait souhaitable que notre comité soit informé des développements une fois par année. J'aimerais que nous nous entendions là-dessus.

J'aimerais aussi savoir si ce nouveau plan de cinq ans pourrait être rendu disponible pour le Comité, de façon à ce que celui-ci puisse participer à cette amélioration continue.

Mme Marie Lemay: Je pense que le fait de venir vous voir de façon plus régulière est une excellente idée. Comme je le disais plus tôt, je vous encourage à inviter le nouveau président ou la nouvelle présidente, quand il ou elle aura intégré ses fonctions, pour lui faire part de ce que vous aurez entendu. Évidemment, nous allons le faire de notre côté dans le cadre du rapport et des recommandations, mais sentez-vous bien à l'aise de faire de même. Je suis tout à fait ouverte à cela.

Je vais maintenant mettre de côté mon chapeau de sous-ministre pour vous dire ce qui suit. Je vous écoutais tout à l'heure, lorsque la ministre était présente, et j'étais plutôt fière d'être Canadienne, dans ce merveilleux pays bilingue. Je félicite le Comité pour son travail. Lorsque vous voudrez nous inviter de nouveau, nous reviendrons.

M. Darrell Samson: C'est là-dessus que je voulais conclure. Je voulais que vous lui disiez que nous sommes un comité gentil, mais extrêmement efficace.

Des voix: Ah, ah!

M. Darrell Samson: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Samson.

Mme Boucher et M. Généreux vont maintenant partager leur temps de parole.

Mme Sylvie Boucher: Merci, monsieur le président.

Vous nous avez fait part de chiffres, mais je ne les ai pas notés. Il s'agissait néanmoins d'une augmentation, et je me suis spontanément demandé si cette augmentation s'expliquait par le fait que les nouveaux venus, du côté de la députation, étaient moins bilingues.

Mme Marie Lemay: Pour notre part, nous avons conclu que beaucoup plus de séances de comités se tenaient de façon publique. Cela implique donc, dans bien des cas, des besoins de traduction. Cela explique en grande partie l'augmentation du volume.

Je ne sais pas si M. Gibson peut penser à d'autres choses qui expliqueraient cela.

• (1240)

M. Adam Gibson: Cela s'explique tout d'abord par le nombre grandissant de séances de comités. Par exemple, les comités travaillent plus souvent pendant l'été. Aussi, les séances se tiennent de façon publique beaucoup plus souvent qu'à huis clos. En outre, il y a vraiment beaucoup de séances de comités télévisées, alors on a beaucoup plus recours au sous-titrage. Cette augmentation de travail au Parlement est nettement mesurable.

Mme Sylvie Boucher: Autrement dit, on ne peut pas en conclure que c'est attribuable au fait que les gens sont moins bilingues.

M. Adam Gibson: On ne mesure pas cela.

Mme Sylvie Boucher: D'accord.

M. Darrell Samson: La vérité est que l'approche des libéraux est beaucoup plus transparente. Il y a beaucoup plus d'explications et de communication sur le terrain.

Le président: Excusez-moi, monsieur Samson, mais nous allons céder la parole à M. Généreux.

M. Bernard Généreux: Monsieur le président, j'aimerais qu'on me remette le temps de parole qu'il vient d'utiliser. Merci.

Je remercie Mme Lemay ainsi que les autres témoins qui sont présents.

Je viens du secteur privé, où l'on peut être appelé à gérer la décroissance aussi bien que la croissance. J'ai eu l'occasion de gérer les deux, et je peux vous dire que la croissance est beaucoup plus agréable à gérer que de la décroissance. C'est assez évident.

Il n'est jamais intéressant d'abolir des postes ou d'appliquer des compressions, budgétaires ou autres. Je ne suis pas en train d'excuser les comportements du gouvernement de l'époque, dont je faisais partie. Nous avions décidé d'appliquer des compressions, mais des éléments très rationnels étaient à l'origine de ces décisions. Celles-ci, qui touchaient l'ensemble des ministères, étaient parfois difficiles. Cela dit, un facteur très important, je pense, a contribué à la diminution du nombre d'interprètes et de traducteurs, et c'est l'apport des nouvelles technologies.

D'après ce que je comprends, on est passé de 28 millions à 60 millions de mots traduits en un an, mais les effectifs sont restés les mêmes. À mon avis, ces gens devraient recevoir une prime, étant donné que leur charge de travail a augmenté à ce point.

Je réitère donc ma question. Est-ce que l'apport de la technologie a fait en sorte de diminuer passablement le nombre de personnes requises pour faire le même travail?

Mme Marie Lemay: Je voudrais revenir sur l'augmentation du volume de travail et sur les gens du Bureau de la traduction.

Selon notre modèle d'affaires, nous avons recours au secteur privé quand il y a des périodes de pointe au Bureau de la traduction. En période de pointe, il y a une collaboration. De plus, il est important de nourrir l'industrie langagière à l'extérieur du gouvernement. C'est cet équilibre qu'il est très important de maintenir. Je voulais simplement préciser cela.

Pour ce qui est de la technologie, elle a une influence, effectivement. Le monde langagier se transforme lui aussi. Il faut absolument continuer à utiliser les nouvelles technologies, mais tout cela peut se faire dans le respect des professionnels de la traduction et de l'interprétation, du bilinguisme et des deux langues officielles, de même que de la qualité. Réussir à en arriver là, c'est cela qui sera fascinant dans les prochaines années. C'est ce que nous souhaitons.

M. Bernard Généreux: Je suis totalement d'accord avec vous là-dessus.

On a beaucoup parlé de Portage, l'outil de traduction qui sera mis en place plus tard. À quel stade en est l'implantation de Portage? Pouvez-vous nous donner plus de détails là-dessus?

Des témoins nous ont fait des commentaires sur la qualité de l'outil Portage, par exemple en ce qui a trait au corpus et à ce qui alimente la machine de façon à donner la meilleure traduction possible. Où en est-on actuellement par rapport à cela?

Mme Marie Lemay: Mes collègues pourront ajouter quelque chose, mais pour ma part, je vous dirais que 39 ministères ont maintenant accès à Portage.

M. Bernard Généreux: Sur combien de ministères potentiels?

Mme Marie Lemay: J'imagine que nous pourrions le rendre accessible aux 101 ministères et organismes.

J'ai écouté les conversations qu'il y a eu sur Portage, au début, et certains éléments m'ont surprise. À la suite de vos commentaires, nous avons pu clarifier tout cela. Portage donne la possibilité à tous les employés de la fonction publique de s'exprimer dans leur langue maternelle. Tel est le but de Portage. Par exemple, je peux écrire quelques mots en français à un anglophone et Portage lui permettra de les comprendre. C'est vraiment le but visé avec cet outil.

Nous avons fait un essai...

• (1245)

M. Bernard Généreux: Excusez-moi, madame Lemay. Il y a eu beaucoup de discussions sur le fait que c'est un outil de compréhension et non de traduction. Vous confirmez donc que c'est vraiment un outil de compréhension et non de traduction.

Mme Marie Lemay: Absolument. C'est un outil de compréhension.

Nous avons justement engagé une firme pour qu'elle fasse une étude sur la performance, la pertinence et l'efficacité du système. Nous pourrions vous faire part des résultats de cette étude.

Madame Séguin, quand aurons-nous ces résultats?

Mme Lucie Séguin (vice-présidente, Services intégrés, Bureau de la traduction, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): D'ici le mois de mai.

Mme Marie Lemay: Donc, tôt au printemps.

En ce qui concerne les statistiques...

M. Bernard Généreux: Quel est le but de l'étude, exactement? Quelles questions pose-t-on à chacun des ministères?

Mme Lucie Séguin: L'objectif est arrimé à la politique sur l'évaluation. Nous voulons déterminer la pertinence et la performance de l'outil, et voir si l'outil atteint l'objectif fixé au départ. Nous allons également parler aux utilisateurs.

Selon les statistiques les plus récentes, on a fait environ 500 000 demandes par l'entremise de cet outil, soit en anglais, soit en français. Donc, l'outil fonctionne. Il est réservé à un usage interne au gouvernement fédéral. Nous avons mis en application toutes les recommandations des membres de ce comité.

M. Bernard Généreux: Les parlementaires n'ont pas encore accès à Portage, si je ne m'abuse. Y a-t-il des parlementaires qui ont accès à Portage actuellement?

Mme Lucie Séguin: Non. L'usage de l'outil est réservé aux employés de la fonction publique, parce que la terminologie, les lexiques ou les bases de données sous-jacentes correspondent au langage utilisé au sein de la fonction publique.

Cela dit, comme l'a dit notre sous-ministre, l'évaluation nous permettra de voir comment cet outil est perçu. À partir de cela, nous pourrions élaborer un plan.

M. Bernard Généreux: Est-ce possible d'informer notre comité des résultats de l'enquête, lorsqu'elle sera publiée? Je suppose qu'elle sera rendue publique, car tout est public, au fédéral.

Mme Marie Lemay: Oui.

M. Bernard Généreux: Nous aimerions connaître les résultats de l'enquête.

Vous dites qu'il y a eu 500 demandes...

Est-ce que j'ai encore du temps, monsieur le président?

Le président: Vous pouvez terminer votre question.

M. Bernard Généreux: Vous avez dit qu'il y avait eu 500 demandes de traduction ou, en fait...

Mme Marie Lemay: C'est 500 000.

M. Bernard Généreux: D'accord. Excusez-moi.

Je trouve quand même que ce n'est pas beaucoup.

En fait, ce n'est pas 500 000 mots, mais bien 500 000 demandes de traduction, donc il peut s'agir de paragraphes ou de textes complets.

Mme Lucie Séguin: C'est 500 000 expressions ou phrases qui ont été soumises à l'outil. C'est le nombre de fois qu'on a appuyé sur le bouton « traduire vers l'anglais » ou « traduire vers le français », après quoi l'outil a donné le sens de l'expression ou de la phrase.

M. Bernard Généreux: D'accord.

Mme Lucie Séguin: Nous avons également ajouté, comme on l'avait demandé, une mise en garde pour encourager les gens à faire appel aux services du Bureau de la traduction et à ses professionnels s'ils ont besoin d'obtenir des traductions officielles. De plus, nous avons clarifié les termes utilisés et modifié l'appellation de l'outil.

M. Bernard Généreux: Lorsque le rapport sortira, attendez-vous à venir certainement le commenter à ce comité.

Mme Marie Lemay: Ce sera avec plaisir.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Généreux.

Avant de terminer, je veux simplement vous mentionner que, derrière chaque ministre, il y a des équipes, comme celles dont vous faites partie. Au nom du Comité, je voudrais vous remercier de l'excellent travail que vous faites dans ce dossier. Madame Lemay, merci à vous et aux gens de votre équipe des efforts que vous avez faits, et ce, assez rapidement, dans le dossier du Bureau de la traduction.

M. Adam Gibson: Merci.

Mme Marie Lemay: Merci beaucoup.

Le président: Voilà qui met fin à la séance d'aujourd'hui.

Encore une fois, un grand merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>